

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 1 JUILLET 2025

N° CCAS_2025DL031

Date de convocation : 27 juin 2025

Affichage du compte-rendu : 24 novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CONVENTION CAF MONENFANT.FR

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Dominique BABE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Dominique BABE), Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Excusés / absents : Florent RIVOIRE

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

VU la délibération n°18 du 30 mai 2012 relative à la convention d'habilitation informatique « monenfant.fr »

Pour accompagner et informer les familles tout au long de leur vie de parents (petite enfance, enfance et adolescence), la caisse d'allocations familiales a créé le site internet www.monenfant.fr

Il vise notamment à faciliter les recherches des familles en matière d'accueil des enfants en leur permettant de disposer d'une information personnalisée sur les différentes offres existantes (collectives et individuelles) quel que soit leur lieu de résidence ou de travail.

Ce site permet la mise à jour des informations sur les différents modes de garde notamment l'actualisation des informations des structures petite enfance et disponibilités des places auprès des assistantes maternelles.

Le CCAS accompagne les assistantes maternelles qui en ont besoin ainsi que les nouvelles agréées pour la mise à jour de leurs disponibilités.

Afin de faciliter l'actualisation du site, un espace professionnel (extranet) est mis à disposition des partenaires autorisés à renseigner des informations :

-Modalités de fonctionnement des établissements

La date de publication est la date de réception par la préfecture

-Disponibilités d'accueil des établissements d'accueil des jeunes enfants

La Cnaf reste responsable de ce traitement au sens de l'article 4.7 du RGPD.

Les conventions annexées ont pour objectif d'actualiser la convention adoptée en 2012, de fixer les modalités d'habilitation informatique entre la CAF et le CCAS de Corbas, fournisseur de données et lieu d'information pour qu'il puisse mettre en ligne, sur le site monenfant.fr les informations définies ci-dessus concernant les structures dont il assure la gestion.

Les présentes conventions, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, indiquent les modalités d'engagements de part et d'autres.

CONSIDÉRANT le fait qu'il convienne d'établir des conventions avec la Caisse d'allocations familiales visant à la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements de la petite enfance et aux accueils de loisirs et à l'habilitation informatique des agents municipaux en charge de la mise à jour des informations,

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'habilitation informatique avec la Caisse d'allocations familiales, ainsi que ses annexes et de l'autoriser à signer tout avenant

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,